

CONSEIL MUNICIPAL n°38 du 12 mars 2020

Résumé condensé



1. Vote du compte administratif 2019

Le résultat de l'exercice 2019 est un solde positif de **26 638,33 €**.

Le fonds de roulement, à savoir le résultat positif à reporter sur l'exercice 2020 est de **106 166,33 €**.

Le total des restes à réaliser à reporter en 2020 est de 36510 € en dépenses et de 15 925 € en recettes, soit un report de dépenses à prévoir de 20 585 €.

Ces résultats cumulés, incluant donc les restes à réaliser, donnent un report positif sur 2020 de 85 581,38 €.

Le compte administratif est voté à l'unanimité par le conseil.

Le mandat de l'équipe actuelle se termine avec des finances saines, et avec la satisfaction d'avoir réalisé une quantité non négligeable de projets et travaux.

3. Vote du compte de gestion 2019

Le résultat de l'exercice 2019 est un solde positif de **26 638,33 €**.

Le fonds de roulement, à savoir le résultat positif à reporter sur l'exercice 2020 est de **106 166,33 €**.

Le compte de gestion est voté à l'unanimité par le conseil

4. Adoption du plan comptable M14 développé par la commune

Mme Linossier, notre secrétaire, a toujours travaillé sous la nomenclature M14 pour les opérations comptables. Le conseil délibère pour conserver ce profil de travail, avec le plan comptable M14.

5. Décision de principe sur l'augmentation des taxes

Dans un contexte de mise en place de l'assainissement collectif qui induit des frais de branchement pour les utilisateurs, le conseil opte, cette année encore, pour une stabilité du taux de la part communale des taxes foncières et d'habitation, donc « augmentation » de 0%.

6. Vote du budget primitif (prévisionnel) pour l'année 2020

M. Brengarth présente une synthèse du travail de préparation du budget primitif 2020 effectué en collaboration avec Madame Linossier. Ce budget inclut entre autres, la fin des travaux d'équipement de la cuisine de la salle communale, l'installation d'une aire de jeux pour les enfants à côté de la mairie, l'étude d'un projet d'école neuve intercommunale, la mise en place de bordures de sécurité rue de Saint André, des travaux forestiers importants, la fréquentation de la piscine par nos élèves, les transports scolaires ...

Fonctionnement (dépenses ou recettes) : 405 460,38 €

Investissement (dépenses ou recettes): 183 472,36 €

Total fonctionnement+investissement : **588 932,74 €**

Budget primitif 2019 est voté à l'unanimité

7. Demande fonds de concours fonctionnement 2020

La commune demande une subvention de 2500 € à la CCST, dans le cadre du fonds de concours fonctionnement 2020

8. Salle polyvalente

a) Révision des tarifs de location

Sur proposition de Mme Moroze, la salle polyvalente ayant bénéficié d'une importante rénovation avec mises aux normes, le conseil propose à l'équipe suivante de procéder à une révision à la hausse du tarif de location.

b) Exploitation de la salle avec Courtelevant ?

Des élus de Courtelevant ont fait le constat que la salle de Florimont servait à maintes occasions (repas des anciens, Noël des enfants, périscolaire, ...) pour les deux communes. Ils suggèrent qu'un partage des frais de gestion pourrait être envisagé, ainsi qu'un cadre d'utilisation à deux communes. C'est une idée à explorer par la nouvelle équipe municipale.

c) Devis carrelage de l'entrée principale et de son escalier

Un devis de l'Entreprise WINTER de Faverois est soumis au conseil pour la mise en place d'un carrelage dans le sas de l'entrée principale et sur son escalier. Montant du devis : 1735,33 €. La nouvelle équipe municipale décidera de l'adoption de ce devis.

Questions diverses

➤ Point sur l'accueil périscolaire

Rappelons que l'accueil périscolaire, qui fonctionne depuis la rentrée de septembre 2017, est géré par une association dirigée par M. Richard COSTON. Elle officie actuellement sur 5 centres : Lebetain (63 enfants), Fèche (27 enfants), Joncherey (78 enfants), Florimont 45 enfants) et Faverois (30 enfants) Avant 2017, 110 000 salariés associatifs étaient en contrats aidés par l'Etat. Depuis 2017, ces contrats ont progressivement et massivement été supprimés. L'Etat est parfois assez talentueux pour se délester de certaines missions de service public, il l'est un peu moins pour accorder les moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre...

Il en découle d'inévitables difficultés financières pour l'association.

C'est d'autant plus regrettable qu'en termes d'évolution du nombre d'enfants les objectifs fixés pour le centre de Florimont sont atteints et le site devenait financièrement autonome à partir de 2019...

A l'heure actuelle, M. Coston se retrouve avec un déficit financier pour boucler l'année en cours, et les communes qui bénéficient des services de l'association auront à se positionner pour faire face à ce problème. Quelle option ?

- Aider financièrement l'association ?
- Prendre en charge le service périscolaire au niveau de la commune ? Option complexe et coût considérable, notamment par la prise en charge des emplois salariés.
- Abandonner purement et simplement l'accueil périscolaire ?

A Florimont et Courtelevant nous avons toujours été convaincus qu'un accueil périscolaire était un service public indispensable à notre époque, et qu'il contribuait pour une large part à l'attractivité et au développement démographique de la commune.

En parallèle des difficultés financières, M. Coston prend également la mesure de certains problèmes d'organisation interne - sur le centre de Florimont - qu'il compte bien régler pour la rentrée de septembre 2020.

➤ Bordure de voirie rue de Saint André

Un devis a été porté à la connaissance du conseil pour la réalisation de bordures sécurisantes à l'entrée du village rue de Saint André. Le coût a été intégré au budget prévisionnel 2020. La nouvelle équipe statuera sur le bien-fondé de ces travaux.

